

Les crédits

violence physique, sexuelle et psychologique. L'aide est insuffisante.

Nous avons besoin de plus de centres d'aide pour les victimes de mauvais traitements. Je tiens d'ailleurs à féliciter des organismes comme le Women's Post Treatment Centre de Winnipeg et Plurielles d'offrir ce genre de service.

Enfin, monsieur le Président, nous savons, vous et moi, que les femmes gagnent beaucoup moins que les hommes et que cela est absolument inacceptable. On leur refuse souvent de l'avancement sous prétexte qu'elles sont des femmes. Elles occupent beaucoup d'emplois sous-payés sans avantages et sans perspectives d'avenir.

[Français]

Monsieur le Président, nous avons besoin d'une nouvelle initiative, d'un changement d'attitude. Il faut vraiment s'engager à aider les femmes de notre société.

[Traduction]

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui à ce débat très important. Comme vous le savez, monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis ne fera pas l'objet d'un vote, mais je tiens à le signaler de telle sorte que les Canadiens sachent de quoi nous débattons au juste. La motion se lit comme ceci:

Que la Chambre condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

Le sujet est tellement vaste qu'il nous permet de parler de la position et de la responsabilité du gouvernement à l'égard des femmes.

Je tiens à mentionner ici une publication qui sera diffusée dans ma circonscription d'ici deux ou trois jours et que j'intitule: «Guide du budget fédéral à l'intention des citoyens». Nous avons présenté ici un budget il y a un mois environ. J'ai pris ce budget et je l'ai ventilé dans ce «Guide du budget fédéral à l'intention des citoyens», de telle sorte que mes électeurs aient une idée de ce que le gouvernement fait pour les Canadiens, en particulier pour les familles et les femmes du Canada.

Dans ce document qui sera distribué bientôt dans les foyers, probablement d'ici deux ou trois jours, je cite deux ou trois exemples. Je trouve important de le dire, car ces exemples rendent probablement compte de ce qui se passe dans les familles de ma circonscription, et de toute autre circonscription quant à cela.

Je tenais à faire bien savoir dans cette publication que la décision du gouvernement à l'égard de la prestation pour enfants constitue une nette amélioration pour 99 p.

100 des familles du Canada, en général, et de ma circonscription, en particulier. Une famille doit toucher plus de 70 000 \$ par année pour que ce programme lui soit néfaste, si vous voulez, pour qu'il diminue le soutien qui lui est accordé.

Je dois dire que très peu de gens, dans ma circonscription, gagnent 70 000 \$ par année et que ceux avec qui je me suis entretenu ne contestent nullement ce nouveau système que nous avons établi, soit une prestation pour enfants que le gouvernement n'aura pas trop de mal à maîtriser ni à administrer. Au bout du compte, les familles de ma circonscription et de toutes les circonscriptions du pays s'en trouveront mieux.

Il y a un exemple que je tiens à citer. Je le crois important, car des députés des deux côtés de la Chambre ont parlé aujourd'hui des problèmes qu'éprouvent les parents à élever seuls leurs enfants, surtout les mères seules. Dans la brochure que j'envoie à mes électeurs, je compare les prestations de Patricia, une mère fictive qui est seule, qui a un emploi, qui a deux enfants et qui gagne environ 19 000 \$ par année.

En examinant les chiffres, je constate que cette famille de trois personnes, une mère et ses deux enfants, obtient un gain net de 615 \$.

• (1610)

Le point important qu'il faut se rappeler, c'est que ces nouvelles prestations ne sont pas imposables. Lorsque nous examinons les répercussions fiscales de l'ancien régime par rapport au nouveau, elles ne souffrent aucune comparaison. Par conséquent, ce gain de 615 \$ pourrait être considérablement plus élevé à la fin de l'année d'imposition.

Jetons encore une fois un coup d'oeil sur une famille traditionnelle composée d'une mère et d'un père qui travaillent, qui ont deux enfants et qui gagnent ensemble environ 40 000 \$ par année. Tout compte fait, par rapport à l'ancien régime complexe, comme je l'appelle, avec le nouveau régime, le gain net de cette famille à la fin de l'année est de 163 \$. Il est important que les Canadiens comprennent cela.

Je ne dis pas que les chiffres présentés à la Chambre reflètent toujours la réalité du budget. La réalité du budget, c'est que nous avons reconnu l'importance des familles et des mères qui travaillent et que nous y avons réagi très favorablement.

L'autre point que je pourrais mentionner et que, à mon avis, il est important que les Canadiens comprennent, c'est que, pour la première fois, toutes les sortes de familles sont assujetties aux mêmes impôts. Autrement dit, il n'y aura pas de déséquilibre dans la façon dont un